

Bibliothèque

« Livres en liberté »

"Livres en liberté"
Library

Bibliothèque « Livres en liberté »

Pour ceux et celles qui n'en auraient pas encore profité, la bibliothèque est en fonction!

Vous prenez un livre, vous le rapportez ou non, vous en apportez un en bon état dont vous voulez vous défaire (romans publiés il y a moins de 10ans), c'est ce qu'on appelle « Livres en liberté ».

C'est ouvert les fins de semaine, mais il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer (819-281-6700) au pavillon d'accueil de la Forêt-la-Blanche, au 300, chemin Saddler.

Service de sécurité incendie (Mayo/Mulgrave & Derry)

Le service de sécurité des incendies de Mayo/Mulgrave & Derry a fait l'acquisition d'un outil important, soit de « Jaws of Life ». Cet outil peut sauver des vies lorsque survient un accident sur la route alors que chaque seconde est précieuse. Grâce à cet outil, les pompiers pourront couper et écarter le véhicule en même temps. Nous sommes bien fiers de notre service de sécurité incendie !!

"Livres en liberté" Library

For those of you who have not yet taken advantage of it, the community library is in operation!

You can take out a book, return it or not, or bring in a book (novels published less than 10 years ago) you have finished that is in good condition: this is the library known as "Livres en liberté."

The library is open on weekends, but you should call before going (819-281-6700). It is located at the Forêt-la-Blanche interpretation centre at 300 Saddler Road

Fire Safety Service (Mayo / Mulgrave & Derry)

The Mayo / Mulgrave & Derry Fire Department has acquired an important tool, "Jaws of Life". This tool can save lives when a road accident occurs and when every second counts. Thanks to this tool, firefighters can cut and move aside the vehicle at the same time. We are very proud of our fire safety service !!



Le Mayolois

BULLETTIN MUNICIPAL • MUNICIPAL BULLETIN



AUTOMNE 2020
FALL 2020

Table des matières

Nouvelles du conseil.....	2
Prochaines séances du conseil municipal.....	2
Ordures ménagères.....	3
Recyclage et Écocentre.....	3
Jours fériés.....	4
Tuques et casquettes avec logo de la municipalité.....	4
Permis pour travaux et rénovations.....	5
Numéro civique.....	5
Abris d'autos temporaires.....	6
Déneigement.....	6
Règlements sur les nuisances (Sûreté du Québec).....	6
Animaux errants.....	7
AIDE AUX FAMILLES (Résidents permanents).....	7
Bibliothèque « Livres en liberté ».....	8
Service de sécurité incendie (Mayo/Mulgrave & Derry).....	8

Table of Contents

Council News.....	2
Next council meetings.....	2
Household Waste.....	3
Recycling and Ecocentre.....	3
Statutory Holidays.....	4
Tuques (hats) and caps with the municipal logo.....	4
Construction and Renovation Permits.....	5
Civic number.....	5
Temporary Car Shelters.....	6
Snow removal.....	6
Nuisance bylaws enforced by the Sûreté du Québec.....	6
Stray Animals.....	7
HELP FOR FAMILIES (Permanent residents).....	7
"Livres en liberté" Library.....	8
Fire Safety Service (Mayo / Mulgrave & Derry).....	8



Nouvelles du conseil

Vous aurez probablement vu dans l'Info de la Basse-Lièvre que le ponceau du chemin Somers qui avait été refait en 2019 s'est affaissé en mai dernier. La municipalité a récemment obtenu un rapport d'expert et entrepris des procédures légales contre les compagnies impliquées qui refusent d'accepter leur responsabilité dans cette affaire. Comme l'accès pour les résidents de ce secteur doit être rétabli avant l'hiver, un appel d'offres a été lancé et les travaux de remplacement du ponceau débuteront le 10 novembre prochain.

Des travaux d'asphaltage ont été effectués sur 3 tronçons du Chemin de la Rivière-Blanche le 5 octobre dernier, et le lignage de certains chemins (principalement sur le chemin Roy) a été réalisé au début de septembre.

Tel que prescrit par la loi, la municipalité a procédé à la vente pour taxes de propriétés pour lesquelles les taxes foncières n'avaient pas été acquittées depuis plus de 3 ans. Cinq propriétés ont ainsi été vendues, et deux autres n'ayant pas trouvé preneur sont devenues la propriété de la municipalité.

Une demande de subvention pour l'achat et l'installation de 4 stations d'exercices pour les aînés a été déposée le 20 octobre 2020 dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement fédéral.

Ceux qui ne désirent plus recevoir le bulletin par la poste mais aimeraient le recevoir électroniquement sont priés d'envoyer un courriel à cet effet à dg@mayo.ca en mentionnant votre nom, adresse postale (pour qu'on puisse la rayer de la liste d'envoi postal) et votre adresse courriel.

En terminant, j'aimerais féliciter Cheryl Cameron et Joann Kearnan qui ont organisé une collecte de denrées alimentaires pour la Mie de l'Entraide en octobre et remercier tous les résidents qui ont généreusement contribué à faire de cet événement un grand succès.

Robert Bertrand, maire

Prochaines séances du conseil municipal
2 novembre 2020, 7 décembre 2020

Council News

You will probably have seen in the Info de la Basse-Lièvre that the culvert on Somers Road, which was redone in 2019, collapsed last May. The municipality recently obtained an expert report and has initiated legal proceedings against the companies involved, as they refused to take responsibility for this situation. As access for residents of this area must be reestablished before winter, a call for tenders was issued and work to replace the culvert will begin on November 10.

Paving work was done on 3 sections of the River Road on October 5, and road line marking (mainly on Roy Road) was completed at the beginning of September.

As prescribed by provincial law, the municipality carried out the sale for taxes of properties for which property taxes had not been paid for more than 3 years. Five properties were sold in this way, and two others which did not find a taker became the property of the municipality.

The municipality submitted an application for a grant for the purchase and installation of 4 exercise stations for seniors on October 20. This grant is part of the federal government's New Horizons for Seniors program.

Those of you who no longer wish to receive the newsletter by mail but would prefer to receive it electronically, please send an email to this effect to dg@mayo.ca mentioning your name, postal address (so that it can be removed from the list mailing) and your email address.

In closing, I would like to congratulate Cheryl Cameron and Joann Kearnan who organized a food drive for the Mie de l'Entraide (food bank) in October and thank all of the residents who generously contributed to making this event a great success.

Robert Bertrand, Mayor

Next council meetings
November 2, 2020, December 7, 2020

Animaux errants

Ce règlement municipal stipule que les animaux doivent être attachés ou dans un enclos en tout temps (à l'exception des producteurs agricoles pourvu que ceux-ci soient gardés sur la propriété de ce dernier). Règlement SQ-06-005 disponible sur le site Internet et au bureau municipal. Ce règlement est mis en application par la Sûreté du Québec (819-427-6269).

AIDE AUX FAMILLES (Résidents permanents)

Pour 2020, la municipalité veut encourager les activités chez les jeunes et aider les familles.

Votre enfant ou vos enfants sont inscrits à une activité artistique ou sportive ? Vous pouvez vous faire rembourser un maximum de 100 \$ par enfant (0 à 17 ans) par année.

Il vous suffit de remplir le formulaire disponible en ligne ou au bureau de la municipalité, de nous présenter la facture originale détaillée avec le nom de l'enfant et une preuve de résidence. Vous pouvez déposer votre demande directement au bureau de la municipalité en personne ou par la poste. Date limite pour soumettre votre demande pour le programme 2020 est le 30 novembre 2020.

Chaque demande sera étudiée à l'interne. Des preuves supplémentaires pourraient être exigées.

Stray Animals

This municipal regulation stipulates that animals must be tied up or kept in a pen at all times (except for animals of agricultural producers, which must be kept on the property). You can download Regulation SQ-06-005 on the website or get it at the municipal office. This regulation is enforced by the Sûreté du Québec (819-427-6269).

HELP FOR FAMILIES (Permanent residents)

In 2020, the municipality wants to encourage youth activities and help families to this end.

Have you registered your child or children in an artistic or sports activity? You can be reimbursed for up to \$100 per child (0–17) per year.

Just complete the form at the municipal office or online, submit the original invoice with the child's name included on it, and a proof of residence. You can bring your application directly to the municipal office or mail it to us. The deadline for submitting application for the 2020 program is November 30, 2020.

Each application will be considered internally. Additional supporting documentation may be requested.

Déneigement

Snow
Removal

Abris d'autos temporaires

Du 1er novembre d'une année au 15 mai de l'année suivante, des abris d'auto temporaires peuvent être installés. Ceux-ci doivent respecter une marge de recul de 1,50 mètre de l'emprise du chemin et une marge latérale de 0,75 mètre. (Règlement 2011-03)

Déneigement

Nous vous rappelons qu'il est interdit de pousser la neige en traversant les chemins municipaux. Le règlement 2009-001 stipule qu'il est interdit de mettre la neige de l'autre côté du chemin et un constat d'infraction pourrait être donné aux contrevenants.

Règlements sur les nuisances (Sûreté du Québec)

Les règlements applicables par la Sûreté du Québec sont disponibles sur notre site web à l'adresse suivante <http://mayo.ca/affaires-municipales/reglements-surete-du-quebec/> ou au centre municipal.

Le dernier coupon de taxe est dû le 20 novembre 2020

Temporary Car Shelters

Temporary car shelters are authorized from November 1st of one year to May 15 of the next year. Those shelters must respect a determined setback. They must be located at a minimum of 1.50 metres from the municipal road right-of-way and at a side yard of at least 0.75 metres. (Bylaw 2011-03)

Snow removal

We wish to remind you that it is forbidden to push the snow across the municipal roads. According to bylaw 2009-001, it is strictly forbidden to put the snow on the other side of the road. A fine could be issued against any such offenders.

Nuisance bylaws enforced by the Sûreté du Québec

The nuisance bylaws enforced by the Sûreté du Québec are available on our website at the following address <http://english.mayo.ca/municipal-affairs/municipal-by-laws-applicable-by-surete-du-quebec/> or at the municipal center.

The last tax coupon is due on November 20, 2020

Ordures ménagères

Nous vous rappelons que la collecte des ordures se fait maintenant aux deux semaines, et ce à compter du lundi 9 novembre. La collecte de recyclage ne change pas et demeure toujours les mercredis aux deux semaines. Pour connaître les dates de collectes des ordures ménagères et du recyclage, veuillez consulter le calendrier 2020 sur notre site web à mayo.ca. Le calendrier pour 2021 vous sera acheminé avec votre compte de taxes à la fin janvier 2021. Et petit rappel qu'il n'y a pas de ramassage des encombrants cet automne.

Nous aimerions vous rappeler qu'à partir de maintenant seuls les bacs à déchets sur roulettes seront ramassés. Les bacs à déchets du genre congélateur ou boîtes de bois devront être enlevés. Nous vous invitons à vous procurer un bac à déchets sur roulettes au coût de \$70, taxes et livraison incluses en contactant la municipalité au 819-986-3199 poste 3.

Recyclage et Écocentre

Protégez l'environnement et recyclez le plus possible ! Vous trouverez sur notre site web <https://mayo.ca/services-aux-citoyens/gestion-des-dechets-et-recyclage/> les matières qui devraient se retrouver dans votre bac de recyclage ainsi que les matières que vous pouvez déposer à l'Écocentre. Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos gros encombrants, etc. à l'Écocentre au 259, Montée du Gore à Lochaber, les vendredis de 13h à 16h et les samedis de 9h à 12h30, et ce jusqu'au 13 décembre.

Il est strictement interdit de brûler les matériaux de construction dans les foyers extérieurs, vous devez les apporter à l'Éco-centre (gratuit avec votre carte d'accès)

Household Garbage

We remind you that starting on Monday, November 9, garbage collection will be done every two weeks. The recycling collection does not change and stays on Wednesdays every two weeks. For the dates of garbage collection and recycling, please see the 2020 calendar on our website at mayo.ca. The calendar for 2021 will be sent to you with your tax bill at the end of January 2021. And a little reminder that there is no bulky items collection this fall.

We would like to remind you that from now only garbage bins on wheels will be picked up. Waste containers like old freezers or wooden boxes must be removed. We invite you to buy a garbage bin on wheels for \$ 70, taxes and delivery included by contacting the municipality at 819-986-3199 extension 3.

Recycling and Ecocenter

Protect the environment and recycle as much as possible! You will find on our website <http://english.mayo.ca/municipal-services/waste-management-recycling/> the translation of a flyer with the recyclable materials that should find their way into your recycling bin and materials which you should leave at the Ecocenter. The Ecocenter is located at 259 Montée du Gore in Lochaber and is open Fridays from 1:00 p.m. to 4:00 p.m. and Saturdays from 9:00 a.m. to 12.30pm, until December 13.

It is strictly forbidden to burn construction materials in outdoor fireplaces, you must bring them to the Eco-center (free with your access card)

Jours fériés

Statutory
Holidays

Jours fériés

Veillez noter qu'en raison des jours fériés, les bureaux municipaux seront fermés :

Du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement

Tuques et casquettes avec logo de la municipalité

Des tuques et casquettes avec le logo de la municipalité sont maintenant disponibles au Centre municipal, chemin McAlendin, au coût de \$15 pour les tuques et 10\$ pour les casquettes pendant les heures d'ouverture de 8h à midi.

Statutory Holidays

The municipal offices will be closed on the following statutory holidays:

From December 24 to January 4, 2021, inclus.

Tuques (hats) and caps with the municipal logo

Tuques (hats) and caps with the municipal logo are now available at the Municipal Centre, on McAlendin Rd. The cost is \$15 for tuques (hat) and \$10 for a cap, and they can be picked up during business hours from 8h to noon.



Permis

Permits

Permis pour travaux et rénovations

Vous prévoyez effectuer des travaux? Nous vous rappelons que vous devez, au préalable, vous procurer un permis. En conformité avec le règlement sur les permis et les certificats, 2016-02-19, article 4.2, toute personne qui désire construire et/ou rénover, reconstruire, déplacer, implanter ou agrandir, etc. doit se procurer un permis auprès de l'inspecteur de la municipalité en fournissant tous les documents nécessaires à l'émission dudit permis. Délai d'émission d'un permis : au plus tard 30 jours à partir du moment où la demande est complète incluant les plans, documents nécessaires et autorisation pour tous les autres règlements ou lois applicables. Vous devez obtenir un permis d'abattage d'arbres (gratuit) auprès de l'inspectrice afin de respecter les règlements en vigueur.

Numéro civique

Il a été porté à notre attention que plusieurs propriétés n'avaient pas de numéro civique d'affiché (tel que stipulé dans le règlement no. 2011-04). Si c'est votre cas, veuillez contacter l'inspectrice (Chantal) au 819-986-3199 poste 2.

Construction and Renovation Permits

Are you planning on doing some construction work this spring? We remind you that you must first obtain a permit. In conformity with article 4.2 of Bylaw 2016-02-19 on permits and certificates, anyone who wishes to build, rebuild, move, install, enlarge, etc., must obtain a permit from the municipal inspector by submitting all the documents required for the issuance of this permit. Deadline for issuance of a permit: no later than 30 days following the reception of a complete application, including plans, required documents, and authorizations with respect to all other applicable regulations and laws. Under current by-laws, you must acquire a permit from the inspector to fell trees (free of charge).

Civic number

It was brought to our attention that several properties did not have a civic number to display (as stipulated in By-law no. 2011-04). If this is your case, please contact the inspector (Chantal) at 819-986-3199 extension 2.